



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 4 juin 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Acquisition d'un véhicule électrique de type Kangoo 5 places

L'an deux mille dix-huit, le 4 juin à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGIO, Julien MORGANTI. Mesdames Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Acquisition d'un véhicule électrique de type Kangoo 5 places

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30 2° ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 janvier 2017, choisissant de procéder à l'acquisition de six véhicules électriques ;

Vu que sur les six véhicules, le constructeur « Renault » était dans l'incapacité de fournir le « Kangoo électrique 5 places », à la suite de problèmes sur sa chaîne de production ;

Vu qu'à ce jour, le véhicule électrique du type « Kangoo 5 places » est à nouveau disponible, et le budget correspondant est toujours en attente d'utilisation ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Bureau du 4 juin 2018

OBJET : Acquisition d'un véhicule électrique de type Kangoo 5 places

DECIDE
(A l'unanimité)

- D'acquérir un véhicule électrique du type Kangoo 5 places de marque « Renault » ;
- D'approuver le devis UGAP n°35414378 du 24 avril 2018 pour un montant de 25797,45 € HT;

AUTORISE

Le Président à signer le devis correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 08 JUIN 2018
Et publication et notification
du 11 JUIN 2018.
Charlotte GAGNE



LE PRESIDENT

François TATTI